

The Classic Clubman Trial

AYWAILLE



Règlement Technique

8 & 9 avril 2023

TABLE DES MATIERES

1.	Types de motos acceptées	3
2.	Conformité technique légale.....	3
3.	Sécurité.....	3
4.	Environnement.....	3

1. Types de motos acceptées

- Toute moto de trial ou modifiée en trial depuis 1900 jusqu'à 1985
- Une moto est considérée comme éligible en trial vintage lorsque :
 - o Elle a 2 freins à tambour ;
 - o Elle a un refroidissement du moteur par air ;
 - o Elle a 2 amortisseurs arrière ;
 - o Elle a une fourche de maximum 35mm de diamètre.

2. Conformité technique légale

- La moto doit être équipée d'un phare et d'un feu rouge montés sur la moto ;
- Une assurance RC ;
- Un certificat d'immatriculation ;
- Une plaque d'immatriculation devra être apposée sur le garde boue arrière (plaque type autocollant acceptée) ;
- Un bruit de 95db.

3. Sécurité

- Les pose-pieds doivent être repliables ;
- Les leviers de frein et d'embrayage devront avoir des « boules » à leur extrémité ;
- Un dispositif de coupure moteur est obligatoire, de préférence un système magnétique mais un bouton poussoir ou un décompresseur sera accepté ;
- Un mousse de guidon sera apposé sur le té de fourche ou sur la barre de renfort du guidon ;
- Le pignon avant sera protégé ;
- La couronne arrière sera protégée par une « dent de requin ».

4. Environnement

Tapis environnemental obligatoire pour faire les pleins d'essence et la mécanique.